

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

La carte scolaire 2018 dans la Haute-Loire doit se faire avec une perte de 4 postes, nous contestons cette décision ici comme nous l'avons fait au niveau du CTA. Nous appelons avec d'autres organisations syndicales à manifester samedi 3 février à Clermont-Ferrand pour demander une dotation positive à tout niveau pour notre académie.

Dans notre département, la convention ruralité a été signée, pour 3 ans, le 14 octobre 2015, elle devrait donc s'appliquer pour la rentrée 2018, nous constatons que ce n'est pas le cas. Par ailleurs, cette convention prévoit dans son article 5-2 qu'elle « est renouvelable annuellement, par année scolaire, par tacite reconduction sauf dénonciation expresse par l'une ou l'autre partie ». En théorie, elle s'applique donc toujours, en pratique non. Les autres départements de l'académie, bénéficiant eux de conventions ruralité, sont épargnés.

Par ailleurs, le document émanant de la DGESCO et fourni au dernier CTA sur les emplois enseignants dans l'académie, montre un soit disant excédent de 291 emplois. Si on peut s'interroger sur la pertinence de ce modèle statistique, il permet néanmoins de comparer la situation des départements de l'académie. La Haute-Loire fait figure de bon élève avec seulement 18 emplois en trop selon ces statistiques, là où d'autres seraient avec plus de 100 excédents. Et pourtant, c'est notre département qui perd le plus de postes lors de cette carte scolaire.

Au niveau des effectifs, les prévisions de rentrée envisagent une baisse de 232 élèves par rapport à la rentrée 2017. Vu comme ça, 4 postes en moins, c'est un poste perdu pour 58 élèves en moins, ça pourrait être bien pire. En regardant l'évolution des effectifs et des postes sur un temps plus long, de la rentrée 2013 à la rentrée 2018, nous constatons une baisse de 1404 élèves et une perte de 11 postes. Nous sommes lucides, bien plus de postes auraient pu être supprimés. La convention ruralité a permis d'atténuer nettement la perte de postes. Nous répétons qu'elle devrait encore être en vigueur.

Enfin, nous souhaitons terminer sur une note positive. Vous avez annoncé que les élèves d'ULIS Ecole seraient désormais comptés dans l'effectif global de l'école comme c'est le cas en collège. Il y a longtemps que notre syndicat le demande. Nous nous réjouissons de cette mesure en faveur de l'école inclusive, qui considère enfin les élèves porteurs de handicap comme des élèves à part entière et qui reconnaît le travail des collègues des écoles concernées. Notre demande serait d'aller plus loin et d'appliquer aux écoles avec ULIS les seuils des RPI pour favoriser encore davantage la mise en place des inclusions.

Merci de votre attention.

Les représentants Unsa Education au CTSD 43 :
Aurélie ANJARRY
Bertil JAYER
Didier FABRE